

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 février 2021 - Délibération n° 2021/02/02

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CONTRAT D’AFFERMAGE) POUR L’EXPLOITATION DU CINEMA « CLAUDE MILLER » A BOURGANEUF POUR L’ANNEE 2020.**

L’an deux mille vingt et un, le 23 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire à l’espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 février 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – LANDREVIE Laurence – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAPLANCHE Patricia – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – VALLAEYS Gaël – CLONCHON Bruno – FERRAND Marc – LAROCHE Michel – POITOU LE BIHAN Delphine – NOURRISEAU Pierre-Marie – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. M. CLOCHON Bruno donne pouvoir à M. EBERTELOOT Dominique.
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre.
6. M. NOURRISEAU Pierre-Marie donne pouvoir à M. CANFORA Carmine.

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc – Mme LAPLANCHE Patricia remplace Mme POITOU-LE BIHAN Delphine – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. DUGAY Jean-Pierre.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	50	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-27-003 en date du 27 décembre 2018, pour les communes Creuse Sud-Ouest conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018/12/25 du Conseil en date du 18 décembre 2018, attribuant la Délégation de Service Public (DSP), en la forme simplifiée (article L.1411-12-c du Code Général des Collectivités Territoriales), relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, à M. Ahmed BENNAAMANE (entreprise individuelle), sous forme de contrat d'affermage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une période de 48 mois.

Vu le contenu du contrat d'affermage signé le 20 décembre 2018 avec M. Ahmed BENNAAMANE, notamment l'article 11 relatif au contrôle de la délégation selon lequel le délégataire fourni au délégant, trois mois après la fin de chaque exercice, un rapport de fonctionnement du cinéma.

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le rapport de la délégation de service public est présenté au Conseil communautaire, qui en prend acte.

Le Président indique que M. BENNAAMANE a remis à la Communauté de communes un rapport sur la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » de Bourgneuf pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le rapport du délégataire sur cette période, annexé à la présente délibération, a été adressé aux Conseillers communautaires pour examen.  
Il comprend des données techniques et financières et relatives à la qualité du service.

Après examen de celui-ci, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport du délégataire pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :  
→ Prend acte du rapport d'activité annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

